

PAR...
Date... 11 JUL 2017
N° d'enreg...
Signature: 5536

Kinshasa, le 07 juillet 2017

N° 181/COORD/ITIE-RDC/ST/FN/2017

MINISTRE DU PORTEFEUILLE
CABINET DU MINISTRE
COURRIER

Reçu le... 10 JUL 2017 11h04
Enregistré sous le n°... 04859
Transmis le...
Pour...
Répondre le...

✓ A Monsieur le Directeur Général
de la COMINIÈRE SA
à Lubumbashi/Haut-Katanga

Concerne : Demande des informations relatives aux dépenses quasi-fiscales 2016

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo est tenue de publier son rapport ITIE portant sur l'exercice 2016 au plus tard le 31 décembre 2017 et aussi, vous savez qu'une étude de cadrage doit être préalablement menée pour circonscrire avec précision les données que ce rapport devra contenir.

Parmi ces données attendues, figurent les dépenses dites quasi fiscales que les entreprises de l'Etat communiquent habituellement à l'ITIE conformément aux dispositions de l'exigence 6.2 de la Norme qui stipule que « lorsque la participation de l'Etat dans les industries extractives génère des paiements significatifs, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent inclure la divulgation par les entreprises de l'Etat de leurs dépenses quasi fiscales ».

Pour plus de précision, par dépenses quasi-fiscales, la Norme ITIE entend « toute dépense extrabudgétaire engagée par une entreprise du Portefeuille de l'Etat en lieu et place de l'Etat mais en accord avec ce dernier. Ces dépenses couvrent généralement une partie des contributions sociales telles que les paiements pour des services sociaux, les infrastructures publiques, les subventions sur les combustibles ou le service de la dette nationale... »

C'est ainsi que je vous demande d'accepter de bien vouloir nous communiquer les informations sur les dépenses quasi fiscales effectuées par votre entreprise en 2016 au plus tard le 14 juillet 2017 suivant le formulaire ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Ministère des mines

7 RECEPTION COURRIER

DATE : 11 JUL 2017 HEURES : 9h45

N° ENREGISTREMENT : 02428

Transmis copie pour information à:



Prof. Made DUMBA Jérémie
Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, Président du CE de l'ITIE-RDC ;
- Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Son Excellence Madame la Ministre du Portefeuille.

SAKIMA
SOCIÉTÉ ANONYME DE KIVU ET DU MANIÈRE
SERVICE COURRIER
S.A.K.

Reçu le 10 JUILLET 2017
N° JACK

Reçu le 10 JUIL 2017
Enregistré sous le n° 04862
Transmis le Kinshasa, le 07 juillet 2017
Pour N° 102/COORD/ITIE-RDC/ST/FN/2017
Répondre le 11 JUIL 2017

**A Monsieur le Directeur Général
de la SAKIMA
à Kinshasa/Gombe**

Concerne : Demande des informations relatives aux dépenses quasi-fiscales 2016

Monsieur le Directeur Général,

**MINISTÈRE DU PORTFOLIO
CABINET DU MINISTRE
COURRIER**

PAR 11 JUIL 2017
Date 11 JUIL 2017
N° d'enreg. 5557
Signature: [Signature]

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo est tenue de publier son rapport portant sur l'exercice 2016 au plus tard le 31 décembre 2017 et aussi, vous savez qu'une étude de cadrage doit être préalablement menée pour circonscrire avec précision les données que le rapport devra contenir.

Parmi ces données attendues, figurent les dépenses dites quasi fiscales que les entreprises de l'Etat communiquent habituellement à l'ITIE conformément aux dispositions de l'exigence 6.2 de la Norme qui stipule que « lorsque la participation de l'Etat dans les industries extractives génère des paiements significatifs, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent inclure la divulgation par les entreprises de l'Etat de leurs dépenses quasi fiscales ».

Pour plus de précision, par dépenses quasi-fiscales, la Norme ITIE entend « toute dépense extrabudgétaire engagée par une entreprise du Portefeuille de l'Etat en lieu et place de l'Etat en accord avec ce dernier. Ces dépenses couvrent généralement une partie des contributions sociales telles que les paiements pour des services sociaux, les infrastructures publiques, les subventions sur les combustibles ou le service de la dette nationale... »

C'est ainsi que je vous demande d'accepter de bien vouloir nous communiquer les informations sur les dépenses quasi fiscales effectuées par votre entreprise en 2016 au plus tard le 14 juillet 2017 suivant le formulaire ci-joint.

Ministère des mines

RECEPTION COURRIER
DATE : 10 JUIL 2017 HEURES : gh45
N° ENREGISTREMENT : 08427
PAR : B.1.1

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Prof. Mack DUMBA Jérémie
Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, Président du CE de l'ITIE-RDC ;
- Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Son Excellence Madame la Ministre du Portefeuille.

Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, Av. Roi Baudouin n°29/31 Kinshasa/ Gombe, RDC
+243(0)814353244, +243(0)824855057 Email: secretariat@itierdc.org B.P. 200 Kin I.

MINISTÈRE DU PORTEFEUILLE
CABINET DU MINISTRE
COURRIER

Reçu le 10 JUL 2017

Kinshasa, le 07 juillet 2017

SOCIÉTÉ ANHUI CONGO D'INVESTISSEMENT
MINIER (SACIM SARL)
ACCUSE DE RÉCEPTION

Enregistré sous le n° 04860

N° 183/COORD/ITIE-RDC/ST/FN/2017

Date : 10 JUL 2017

Enregistré : 10 JUL 2017

Signature : [Signature]

A Monsieur le Directeur Général
de la SACIM
à Kinshasa/Gombe

MINISTÈRE D P
COURRIER REC
PAR 11 JUL
N° d'enreg. 552
Signature: [Signature]

Concerne : Demande des informations relatives aux dépenses quasi-fiscales 2016

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo est tenue de publier son rapport l portant sur l'exercice 2016 au plus tard le 31 décembre 2017 et aussi, vous savez qu'une étude cadrage doit être préalablement menée pour circonscrire avec précision les données que rapport devra contenir.

Parmi ces données attendues, figurent les dépenses dites quasi fiscales que les entreprises l'Etat communiquent habituellement à l'ITIE conformément aux dispositions de l'exigence 6.2 la Norme qui stipule que « lorsque la participation de l'Etat dans les industries extractives gén des paiements significatifs, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent inclure la divulgation par entreprises de l'Etat de leurs dépenses quasi fiscales ».

Pour plus de précision, par dépenses quasi-fiscales, la Norme ITIE entend « toute dépe extrabudgétaire engagée par une entreprise du Portefeuille de l'Etat en lieu et place de l'Etat n en accord avec ce dernier. Ces dépenses couvrent généralement une partie des contributi sociales telles que les paiements pour des services sociaux, les infrastructures publiques, subventions sur les combustibles ou le service de la dette nationale... »

C'est ainsi que je vous demande d'accepter de bien vouloir nous communiquer les informati sur les dépenses quasi fiscales effectuées par votre entreprise en 2016 au plus tard le 14 ju 2017 suivant le formulaire ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Ministère des mines	
11 JUL 2017 RECEPTION COURRIER	
DATE :	HEURES : 9h45
N° ENREGISTREMENT : 28	
PAR :	BIBI



Prof. Mack DUMBA Jérémy
Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, Président du CE de l'ITIE-RDC ;
- Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- ✓ • Son Excellence Madame le Ministre du Portefeuille .

Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, Av. Roi Baudouin n°29/31 Kinshasa/ Gombe, RDC
+243(0)814353244, +243(0)824855057 Email: secretariat@itierdc.org B.P. 200 Kin I.



REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES HYDROCARBURES
GABINET DU MINISTRE
SERVICE COURRIER

Reçu le **10 JUL 2017**
Sous le n° **02081**
Heure **10h28**
Par **Emel**

Kinshasa, le 07 juillet 2017

N° **180/COORD/ITIE-RDC/ST/FN/2017**

MINISTÈRE DU PORTEFEUILLE
GABINET DU MINISTRE
COURRIER

Reçu le **10 JUL 2017**
Enregistré sous le n° **04861**
Transmis le
Pour
Répondre le

A Monsieur le Directeur Général
de la SONAHYDRO
à Kinshasa/Gombe

MINISTÈRE D
COURRIER REC

PAR **11 JUL 2017**
Date
N° d'enreg **5524**
Signature

Concerne : **Demande des informations relatives aux dépenses quasi-fiscales 2016**

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo est tenue de publier son rapport ITIE portant sur l'exercice 2016 au plus tard le 31 décembre 2017 et aussi, vous savez qu'une étude cadrage doit être préalablement menée pour circonscrire avec précision les données que le rapport devra contenir.

Parmi ces données attendues, figurent les dépenses dites quasi fiscales que les entreprises de l'Etat communiquent habituellement à l'ITIE conformément aux dispositions de l'exigence 6.2 de la Norme qui stipule que « lorsque la participation de l'Etat dans les industries extractives génère des paiements significatifs, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent inclure la divulgation par les entreprises de l'Etat de leurs dépenses quasi fiscales ».

Pour plus de précision, par dépenses quasi-fiscales, la Norme ITIE entend « toute dépense extrabudgétaire engagée par une entreprise du Portefeuille de l'Etat en lieu et place de l'Etat mais en accord avec ce dernier. Ces dépenses couvrent généralement une partie des contributions sociales telles que les paiements pour des services sociaux, les infrastructures publiques, les subventions sur les combustibles ou le service de la dette nationale... »

C'est ainsi que je vous demande d'accepter de bien vouloir nous communiquer les informations sur les dépenses quasi fiscales effectuées par votre entreprise en 2016 au plus tard le 14 juillet 2017 suivant le formulaire ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Prof. Mack DUMBA Jérémy

Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

Transmis copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, Président du CE de l'ITIE-RDC ;
- Excellence Monsieur le Ministre des HYDROCARBURES ;
- Son Excellence Madame la Ministre du Portefeuille .